

VII. PERFORMANCE RÉCENTE DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET RÉFORMES STRUCTURELLES

Les trois dernières années ont été marquées par une évolution favorable des marchés du travail dans la plupart des pays Membres. Aux États-Unis, l'emploi a continué de progresser à un rythme rapide et le taux de chômage est tombé à son plus bas niveau depuis trente ans : cela n'a été accompagné jusqu'à présent que d'une hausse modérée de l'inflation sous-jacente. Dans nombre de pays européens, la création d'emplois n'a jamais été aussi vive depuis la période de forte expansion de la fin des années 80. Le Canada et l'Australie ont aussi enregistré une progression sensible de l'emploi et une diminution des taux de chômage. L'exception la plus notable à ces évolutions favorables est le Japon, où la récession a fait grimper le nombre de sans-emploi jusqu'à des niveaux inégalés. L'amélioration de l'environnement macroéconomique a joué un rôle majeur dans ces évolutions, mais les réformes structurelles mises en œuvre durant la dernière décennie ont beaucoup contribué à l'embellie sur les marchés du travail. La première partie de la présente note passe brièvement en revue l'évolution récente des marchés du travail des pays de l'OCDE alors que la deuxième rend compte des réformes structurelles qui l'ont influencée.

Dans la plupart des pays Membres, les marchés du travail ont connu une situation favorable ces dernières années

Évolution des marchés du travail depuis 1997

À l'exception du Japon et de la Corée, le taux global de chômage a sensiblement diminué dans la plupart des pays de l'OCDE depuis 1997 (tableau VII.1). Aux États-Unis, le nombre de sans-emploi était déjà nettement en recul en 1997 grâce à la reprise économique ayant suivi la récession de 1990-91, mais sa baisse s'est poursuivie, ramenant le taux de chômage à son plus bas niveau depuis les années 60. En revanche, le taux de chômage de l'Union européenne n'a commencé de diminuer qu'en 1997. Bien qu'il ait fléchi de 1½ point de pourcentage, il n'est pas encore revenu au niveau auquel il se situait en 1990 (il était alors légèrement supérieur à 8 pour cent), sans parler des niveaux beaucoup plus faibles enregistrés dans les années 60 et 70. La moyenne pour l'Union européenne masque des différences frappantes entre les pays membres. L'Italie n'est parvenue qu'à réduire faiblement son taux de chômage, alors que, dans certains des autres pays de l'Union européenne, le nombre des sans-emploi a considérablement fléchi. De fait, les taux de chômage au Royaume-Uni, au Danemark, en Irlande et aux Pays-Bas sont revenus à leur plus bas niveau depuis les années 70.

Les taux de chômage ont diminué dans la plupart des pays de l'OCDE ces dernières années...

Les réductions du chômage aux États-Unis et, plus récemment, en Europe sont le résultat de fortes créations d'emplois (graphique VII.1). Aux États-Unis, les gains continus de l'emploi depuis 1997 sont intervenus dans le contexte d'une croissance étonnamment robuste de la productivité du travail à ce stade avancé de l'expansion, ce qui pourrait tenir à des changements fondamentaux de l'économie¹. En Europe, le contenu de la croissance en emplois a augmenté par rapport aux années 80, mais l'arrivée sur le marché du travail de travailleurs à plus faible productivité n'est peut-être pas étrangère à

... grâce à une forte progression de l'emploi...

1. Voir chapitre V « Tendances récentes de la croissance dans les pays de l'OCDE ».

**Tableau VII.1. Taux de chômage et taux d'activité
de la population active**

Pourcentage

	Taux de chômage ^a			Taux d'activité de la population active ^b		
	1990	1997	1999	1990	1997	1999
États-Unis	5.6	4.9	4.2	76.5	77.4	77.2
Union européenne	8.1	10.6	9.2	67.3	67.9	69.0
<i>dont:</i>						
Allemagne	4.8	9.9	8.7	68.4	71.0	71.2
France	9.0	12.3	11.3	66.0	67.1	67.8
Italie	9.0	11.7	11.4	59.8	57.7	59.6
Royaume-Uni	7.1	7.0	6.1	77.8	76.2	76.3
Espagne	16.3	20.8	15.9	60.9	62.5	63.9
Pays-Bas	6.2	5.2	3.3	66.2	71.5	73.6
Belgique	6.7	9.4	9.0	58.7	62.6	64.6
Suède	1.7	9.9	7.2	84.6	78.7	78.5
Autriche	..	4.4	3.7	..	70.9	71.6
Grèce	6.4	9.8	..	59.1	60.8	62.3
Portugal	4.6	6.8	4.5	70.9	69.8	70.6
Danemark	7.7	5.6	5.2	82.4	79.8	80.6
Finlande	3.2	12.7	10.3	76.6	72.1	73.6
Irlande	13.4	9.9	5.8	60.2	62.7	66.3
Luxembourg	1.7	2.8	2.3	60.1	61.5	63.1
Japon	2.1	3.4	4.7	70.1	72.6	72.4
Canada	8.1	9.1	7.6	76.6	74.9	75.9
Australie	7.0	8.5	7.2	73.0	72.4	73.6
Nouvelle-Zélande	7.8	6.7	6.8	73.0	75.6	75.2
Corée	2.5	2.7	6.5	62.8	65.4	63.9
Suisse	..	4.2	..	81.1	81.5	82.2

a) Taux de chômage standardisés sauf pour la Corée.

b) Population active âgée de 15 à 64 ans.

Source : Les Perspectives de l'emploi de l'OCDE, 2000, Paris.

cette évolution (voir ci-après). Les gains sur le front de l'emploi ont, toutefois, été inégalement répartis entre les pays membres de l'Union européenne. Par exemple, les niveaux d'emploi en Allemagne sont restés pratiquement inchangés entre 1997 et 1999, alors qu'ils se sont accrus de 18 pour cent en Irlande au cours de la même période.

... et les taux d'activité ont augmenté ou sont restés inchangés

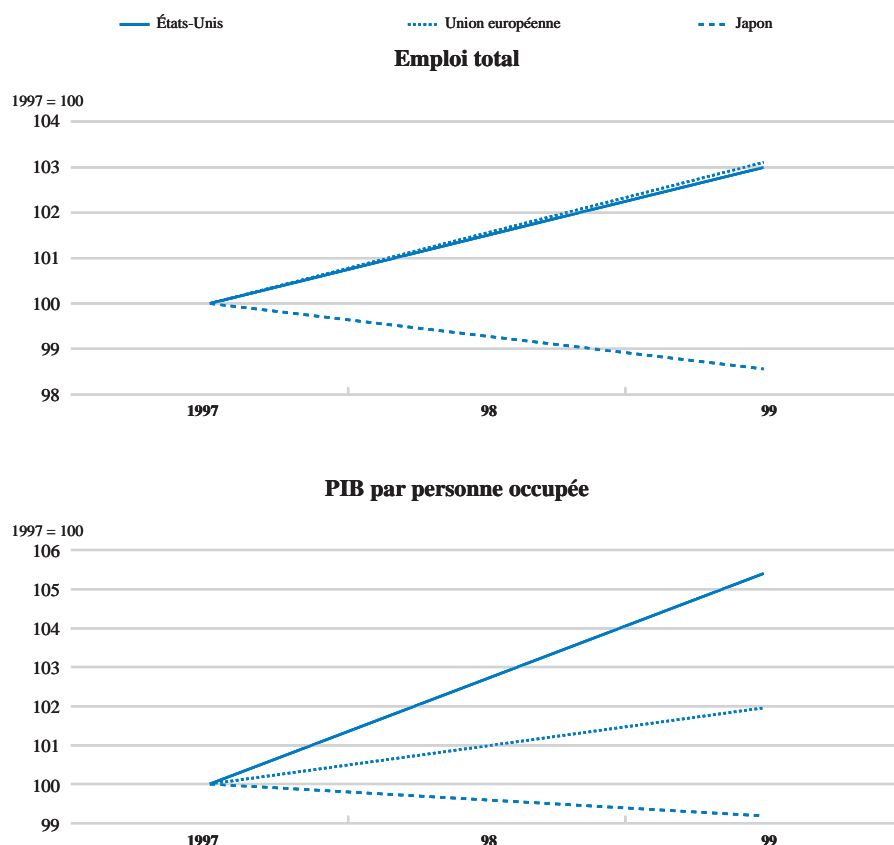
Les taux d'activité sont restés pratiquement inchangés ou ont légèrement augmenté dans la plupart des pays Membres ces trois dernières années. Aux États-Unis, les taux records atteints en 1997 ont été maintenus. Au Japon, la hausse tendancielle des taux d'activité a aussi été stoppée en 1997, lorsque la récession a frappé l'économie, et la faiblesse persistante de l'activité enregistrée depuis lors a pesé sur ces taux. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, en revanche, la part des actifs entrant sur le marché du travail a continué de s'accroître mais les taux d'activité restent nettement inférieurs à ceux observés aux États-Unis et au Japon (à l'exception toutefois des pays nordiques de l'Union européenne et du Royaume-Uni).

La situation des groupes défavorisés s'est généralement améliorée grâce à une meilleure performance globale...

Les groupes défavorisés sur le marché du travail ont bénéficié de l'amélioration intervenue ces trois dernières années et, dans certains cas, leur situation s'est améliorée davantage que la situation du marché du travail dans son ensemble même si leur part dans le chômage total n'a pas toujours diminué.

- *Chômeurs de longue durée.* La part dans la population active des personnes au chômage depuis plus de six ou douze mois a diminué dans tous les pays qui ont

Graphique VII.1. Emploi et productivité



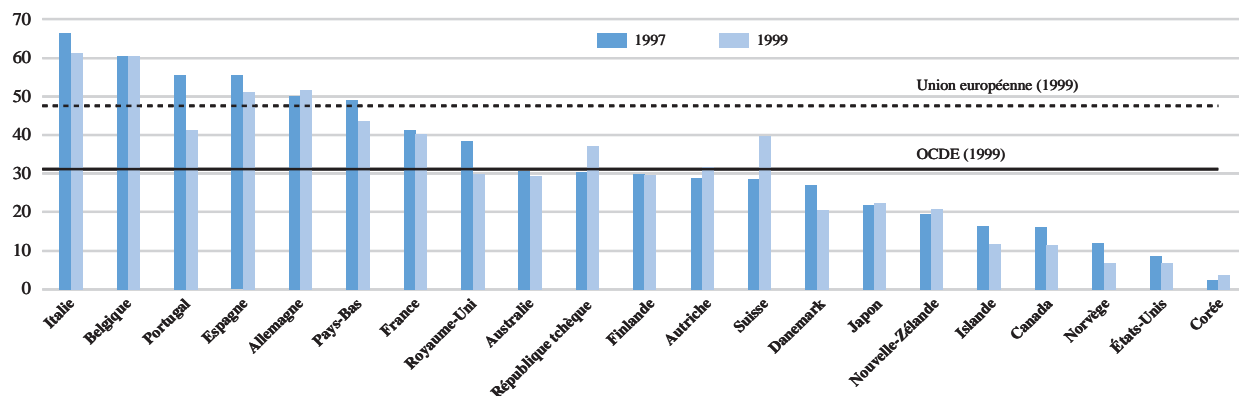
Source : OCDE.

enregistré une baisse générale de leur taux de chômage. Cependant, mesuré en pourcentage du chômage total, le chômage de longue durée n'a que légèrement reculé ces trois dernières années dans la majorité de ces pays (graphique VII.2). Il a diminué sensiblement (de plus de 5 points de pourcentage) au Portugal, au Royaume-Uni, au Danemark, aux Pays-Bas et en Norvège, mais s'est sensiblement accru en Suisse. Il reste très élevé en Italie et en Belgique.

- *Jeunes.* A l'exception de la Belgique, du Danemark et de la Suisse, le taux de chômage des moins de 25 ans (tableau VII.2) a diminué davantage que celui des travailleurs de 25 à 54 ans. En Espagne, le taux de chômage des jeunes a fléchi de près de 10 points depuis 1997 ; la réduction a été d'environ 5 points ou plus en Irlande, en Suède et au Portugal. Malgré leur fléchissement récent, les taux de chômage des jeunes restent élevés dans nombre de pays européens, notamment la France, l'Italie et l'Espagne. La baisse du chômage des jeunes ne s'étant pas accompagnée d'une diminution des taux d'activité (sauf au Royaume-Uni et au Danemark), les taux d'emploi des jeunes se sont sensiblement accrus.
- *Plus de 54 ans.* Les taux d'emploi de la population âgée de 55 à 64 ans ont eu tendance à augmenter légèrement ces trois dernières années (graphique VII.3). L'augmentation a été la plus marquée (plus de 3 points de pourcentage) aux

Graphique VII.2. Incidence du chômage de longue durée (12 mois ou plus)

En pourcentage du chômage total



Source : OCDE, Perspectives de l'emploi, 2000.

Pays-Bas, en Irlande, en Finlande, au Portugal et, en dehors de l'Europe, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Néanmoins, les taux d'emploi n'ont augmenté que faiblement en Allemagne et en Italie et ils restent très faibles dans un certain nombre de pays, avec plus de sept personnes sur dix âgées de 55 à 64 ans qui ne travaillent pas en Italie, Autriche et Belgique.

Tableau VII.2. Taux de chômage pour les jeunes et les femmes

Pourcentage

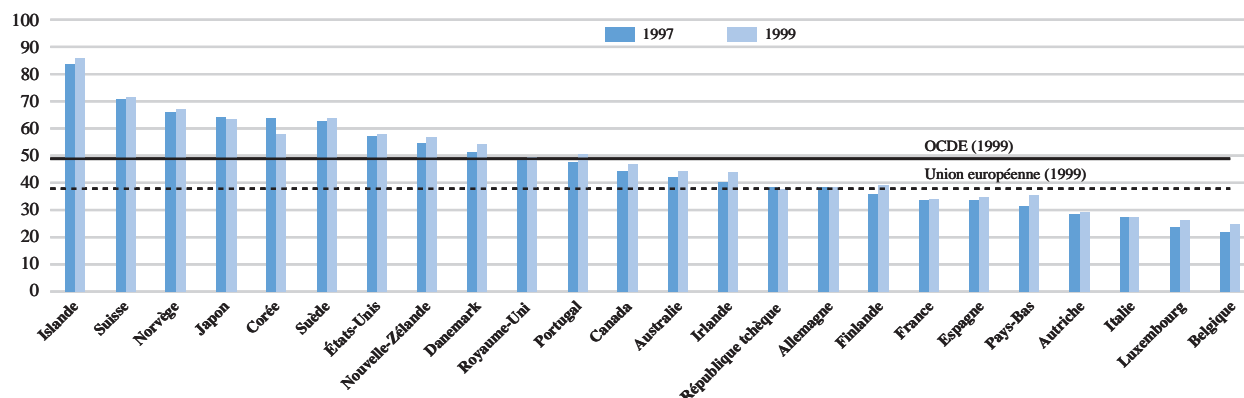
	Jeunes ^{a)}			Femmes		
	1990	1997	1999	1990	1997	1999
États-Unis	11.2	11.3	9.9	5.6	5.1	4.4
Union européenne	15.8	20.5	17.2	10.8	12.4	10.9
dont:						
Allemagne	5.6	10.2	8.5	7.5	10.7	9.3
France	19.1	28.1	26.6	12.1	14.2	13.7
Italie	28.9	33.6	32.9	15.8	16.8	16.4
Royaume-Uni	10.1	13.5	12.3	6.5	5.8	5.1
Espagne	30.1	37.1	28.5	24.4	28.4	23.2
Pays-Bas	11.1	9.7	7.4	10.9	7.2	4.9
Belgique	14.5	21.3	22.6	11.5	11.6	10.3
Suède	4.5	22.5	14.2	1.8	9.9	6.7
Autriche	..	7.6	5.9	..	5.3	4.8
Grèce	23.3	31.0	..	12.0	15.1	..
Portugal	9.6	14.6	8.7	7.0	8.2	5.3
Danemark	11.5	8.1	10.0	9.0	6.5	5.9
Finlande	9.4	25.3	21.5	2.7	13.1	10.8
Irlande	17.6	16.1	8.5	14.0	10.4	5.5
Luxembourg	3.7	7.3	6.8	2.5	3.7	3.3
Japon	4.3	6.6	9.3	2.3	3.6	4.7
Canada	12.4	16.2	14.0	8.1	8.9	7.3
Australie	13.2	15.9	13.9	7.2	8.1	7.2
Nouvelle-Zélande	14.1	13.1	13.7	7.3	6.7	6.6
Corée	7.0	7.7	14.2	1.9	2.4	5.3
Suisse	3.2	6.0	5.6	2.6	4.0	3.6

a) De 15 à 24 ans.

Source : Les Perspectives de l'emploi de l'OCDE, Paris, 2000.

Graphique VII.3. Taux d'emploi pour les personnes âgées de 55 à 64 ans

En pourcentage de la population âgée de 55 à 64 ans

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, 2000.

- *Femmes*. Dans la plupart des pays, le taux de chômage des femmes (voir tableau VII.2) a enregistré la même baisse en points de pourcentage que le taux de chômage total. Dans certains pays européens (notamment la Belgique), les taux de chômage féminins ont reculé plus rapidement que le taux de chômage total. Malgré les récentes baisses, le taux de chômage des femmes reste très élevé dans un certain nombre de pays européens, en particulier en Espagne. Le taux d'activité des femmes restant stable ou augmentant, leur taux d'emploi a augmenté dans la plupart des pays Membres depuis 1997.
- *Travailleurs moins qualifiés et moins instruits*. Aux États-Unis, la croissance soutenue de l'emploi des adultes ayant le plus faible niveau d'instruction (personnes n'ayant pas poursuivi leurs études jusqu'à la fin du deuxième cycle du secondaire) s'est traduite par une réduction du taux de chômage de ce groupe de 1½ point depuis la fin de 1997 (le ramenant à 6 pour cent au début de 2000)². Faute de données à jour, il est difficile d'évaluer la situation sur le marché du travail des travailleurs moins instruits en Europe. Cependant, il semblerait qu'une légère amélioration soit intervenue dans quelques pays au cours de la dernière partie des années 90. Ainsi, en France, la baisse tendancielle de la part des personnes ayant le plus faible niveau d'instruction dans l'emploi total du secteur privé a été stoppée au milieu des années 90 et une légère augmentation a été observée depuis le début de 1997³.
- *Disparités régionales du marché du travail*. Les régions à fort chômage en Espagne et au Royaume-Uni ont bénéficié de l'amélioration du marché national du travail (tableau VII.3). Cependant, le taux de chômage dans le sud de l'Italie a augmenté légèrement depuis 1997, alors qu'en Allemagne, il a moins diminué dans les nouveaux *Länder* que dans les anciens.

2. Voir tableau A-5 dans Department of Labor des États-Unis, *Employment and Earnings*, divers numéros.

3. Voir A. Gubian, « Six ans d'allègement de cotisations employeurs sur les bas salaires », dans *Bilan de la Politique de l'Emploi en 1998, les Dossiers de la DARES*, n° 3-4/99, La documentation française ; OCDE, *Études économiques de l'OCDE 1999-2000* – France, Paris, 2000.

Tableau VII.3. Taux de chômage régional^a dans certains pays

	Pourcentage		
	1997	1998	1999
Allemagne			
Ancien Länder	9.8	9.4	8.8
Nouveau Länder	18.1	18.2	17.6
Italie			
Nord	6.4	6.1	5.4
Centre	9.8	9.5	9.2
Sud	21.3	21.9	21.9
Royaume-Uni ^b			
Régions à haut taux de chômage	8.8	7.9	7.6
Régions à bas taux de chômage	5.3	4.5	4.1
Autres régions	6.8	6.4	6.2
Belgique			
Flandres	6.4	6.2	..
Bruxelles	13.4	14.3	..
Wallonie	12.4	13.5	..
Espagne ^c			
Sud	29.4	27.5	24.5
Est	17.6	14.9	11.6
Nord	18.5	17.0	15.1
Centre	18.5	17.1	13.8

a) Taux de chômage recueillis par enquête sauf pour l'Allemagne.

b) Régions à haut taux de chômage : Nord-Est, pays de Galles, Écosse, l'Irlande du Nord et Londres.

Régions à bas taux de chômage : Est, Sud-Est et le Sud-Ouest.

Autres régions : Nord-Ouest, Yorkshire et Humber, East Midlands and West Midlands.

c) Sud : Andalucía, Canarias, Extremadura, Ceuta y Melilla ; Est : Aragon, Baléares, Cataluna, Comunidad Valenciana, Murcia ; Nord : Asturias, Cantabria, Galicia, Navarra, Pais Vasco; Centre : Castilla-La Mancha, Castilla-Leon, Madrid, Rioja.

Source : OCDE.

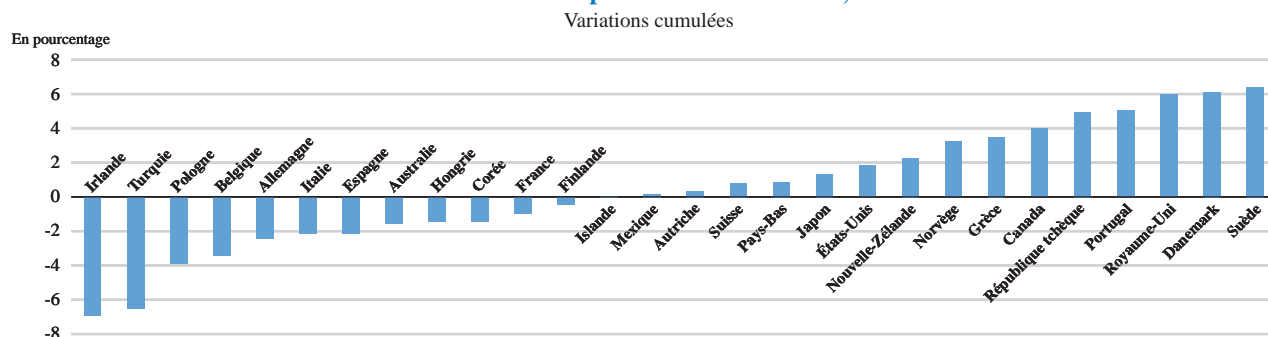
... mais ces groupes ont été durement touchés au Japon et en Corée

La dégradation de la situation du marché du travail au Japon et en Corée depuis 1997 n'a épargné aucun groupe. Les jeunes ont été tout particulièrement touchés, leur taux de chômage augmentant de plus de deux fois plus que celui des travailleurs de 25 à 54 ans. Le taux de chômage des 55 à 64 ans a quadruplé en Corée, alors qu'au Japon, il a moins augmenté que le taux de chômage total. Au Japon comme en Corée, le taux de chômage des femmes s'est accru moins que le taux global, mais leur taux d'activité a diminué en Corée alors qu'il est resté stable au Japon. L'incidence du chômage de longue durée ne s'est que modérément accentuée dans les deux pays.

L'évolution des salaires réels a été très différente selon les pays Membres

L'évolution des coûts réels de main-d'œuvre a été très différente selon les pays Membres au cours des trois dernières années. La croissance des salaires réels et des coûts de main-d'œuvre non salariaux est restée inférieure à celle de la productivité du travail dans plusieurs pays européens (graphique VII.4), y compris les grands pays continentaux, ce qui a favorisé la création d'emplois. Cette modération salariale a été très prononcée en Irlande, où la productivité du travail dans le secteur des entreprises a progressé au total de plus de 6 pour cent depuis 1996, alors que les coûts réels de main-d'œuvre par salarié ne se sont accrus que de 1 à 2 pour cent. A l'opposé, on trouve quelques pays européens (Suède, Danemark, Royaume-Uni et Portugal), où la rémunération réelle par salarié a augmenté sensiblement plus vite que la productivité du travail sur les trois dernières années. Malgré une évolution très contrastée de leurs marchés du travail ces trois dernières années, les États-Unis et le Japon ont connus tous deux un accroissement des coûts de main-d'œuvre légèrement supérieurs à celui de la productivité du travail.

Graphique VII.4. Différence entre la croissance du salaire réel et la croissance de la productivité du travail, 1996-99



Note : Les salaires réels sont définis comme la rémunération par salarié dans le secteur des entreprises divisée par l'indice implicite des prix du PIB du secteur des entreprises ; la productivité du travail est définie comme le PIB par employé dans le secteur des entreprises.
Source : OCDE.

Les forces à l'œuvre : politiques structurelles

Les évolutions du marché du travail examinées plus haut ont été influencées par les mesures prises par les pouvoirs publics pour encourager la croissance de l'emploi et réduire le chômage. Dans certains cas, ces réformes peuvent se répercuter rapidement sur la performance du marché du travail. Cependant, l'expérience montre qu'il faut parfois beaucoup de temps avant que les mesures structurelles ne se traduisent par une augmentation de l'emploi. Par exemple, les effets bénéfiques des réformes visant à renforcer les incitations au travail qui sont mises en œuvre lorsque l'économie est peu dynamique peuvent ne se faire sentir que lorsque la situation économique s'améliore. De même, les entreprises peuvent ne réagir à la baisse des coûts de main-d'œuvre découlant d'un assouplissement de la législation en matière de protection de l'emploi que lorsque la demande se redresse. Pour toutes ces raisons, l'amélioration des marchés du travail observée ces trois dernières années peut sans doute être rattachée pour partie aux mesures mises en œuvre au cours des années 90, voire avant.

L'amélioration du marché du travail ces trois dernières années tient pour partie aux réformes structurelles mises en œuvre dans les années 90

Comme on l'a vu dans le rapport de l'an dernier sur la mise en œuvre de la *Stratégie de l'OCDE pour l'emploi*⁴, les progrès réalisés dans la réforme des marchés du travail et de produits dans les années 90 ont été importants mais inégaux entre les pays et ils diffèrent suivant les secteurs considérés. Compte tenu de leur fort taux de chômage, ce sont les pays européens qui ont ressenti de la façon la plus pressante la nécessité d'une réforme. Les réformes engagées dans certains de ces pays ont souvent reposé sur une réduction des coûts de main-d'œuvre pour les groupes cibles, un recours accru aux prestations liées à l'exercice d'un emploi pour les bas salaires, un ajustement de la législation en matière de protection de l'emploi pour les travailleurs temporaires et/ou permanents, un renforcement des incitations à l'emploi au moyen d'un durcissement des conditions d'attribution des indemnités de chômage, et des réformes des marchés de produits.

Dans plusieurs pays européens, la croissance de l'emploi a été stimulée par diverses réformes...

4. OCDE, *La mise en œuvre de la Stratégie de l'OCDE pour l'emploi – Évaluation des performances et des politiques*, Paris, 1999.

... réduction des prélèvements
pour les bas salaires...

Quelques pays européens ont pris des mesures pour faire baisser les coûts de main-d'œuvre de groupes particuliers grâce à des réductions des cotisations patronales à la sécurité sociale. Ces dispositifs ont été largement utilisés en France et en Belgique (depuis 1993) et aux Pays-Bas (depuis 1996). Comme on l'a vu dans le n°66 des *Perspectives économiques de l'OCDE*⁵, les dispositifs mis en œuvre en France et aux Pays-Bas en 1999 ont réduit de 12 à 13 pour cent les coûts totaux de main-d'œuvre pour les travailleurs rémunérés au salaire minimum. Une proportion importante de l'ensemble des salariés était couverte par des programmes de ce type en 1999 : un quart en France, un cinquième en Belgique et un sixième aux Pays-Bas. Pour encourager les entreprises à adopter la semaine de 35 heures, le dispositif français a été élargi en 1999 de façon à s'appliquer aux travailleurs gagnant jusqu'à 1.8 fois le salaire minimum et le montant de l'abattement a été accru. Le Royaume-Uni a réduit les taux des cotisations patronales sur les bas salaires en 1999.

... et pour d'autres groupes
cibles...

En Espagne et en Italie, des réductions des cotisations patronales à la sécurité sociale sont aussi venues compléter d'autres modifications de la politique du marché du travail. Pour encourager la généralisation des nouveaux contrats permanents introduits lors de la réforme espagnole de 1997 (voir ci-après), les cotisations patronales à la sécurité sociale pour les travailleurs titulaires de ces contrats ont été temporairement réduites pour deux années (puis pour trois années). Ces réductions ont varié entre 20 et 60 pour cent, la diminution des coûts totaux de main-d'œuvre pour l'ouvrier moyen se situant entre 5 et 14 pour cent. En Italie, la réforme de 1997 a conduit à une diminution (d'environ deux tiers) des taux de cotisation pour certaines catégories de contrats de travail atypiques, soit une baisse des coûts totaux de main-d'œuvre pour ces contrats de plus de 15 pour cent.

... introduction ou expansion
des prestations liées à
l'exercice d'un emploi ou
des crédits d'impôt...

Quelques pays ont essayé d'encourager l'emploi des travailleurs à faible productivité en introduisant ou élargissant les prestations liées à l'exercice d'un emploi ou les crédits d'impôt, qui constituent des compléments de ressources pour les bas salaires. Le Royaume-Uni a développé son dispositif de soutien financier lié à l'exercice d'un emploi avec l'établissement en 1999 du crédit d'impôt pour les familles qui travaillent. En Irlande, le seuil de revenu applicable pour le supplément de revenu familial a été relevé afin de renforcer l'incitation à l'emploi. Des dispositifs de crédit d'impôt au titre des revenus du travail et/ou d'allègement fiscal pour les dépenses de garde d'enfants ont aussi été introduits ou développés en Belgique, en Finlande, en Italie et aux Pays-Bas.

... assouplissement des
réglementations applicables
aux contrats de durée
déterminée et aux agences
de travail temporaire...

Les années 90 ont été marquées par un assouplissement généralisé des réglementations applicables aux contrats de durée déterminée et aux agences de travail temporaire⁶. Par exemple, le nombre de reconductions autorisées, de même que la durée globale des contrats à durée déterminée et des contrats d'intérim, ont été progressivement augmentés en Allemagne et en Belgique. Les restrictions concernant le recours aux contrats de durée déterminée ont été assouplies en Belgique et en Suède, et les agences de travail temporaire ont été autorisées en Espagne et en Suède. La réforme italienne de 1997 (« *Pacchetto Treu* ») a permis l'ouverture d'agences de travail temporaire et également un recours accru aux contrats de durée déterminée, qui ont représenté l'essentiel de la croissance de l'emploi depuis 1997. Plus récemment, les règles applicables aux contrats d'intérim pour les travailleurs peu qualifiés ont été simplifiées en Italie⁷. L'assouplissement des réglementations applicables au travail

5. Voir chapitre V, « La valorisation du travail » dans le n° 66 des *Perspectives économiques de l'OCDE*, décembre 1999.

6. Voir par exemple le chapitre 2 des *Perspectives pour l'emploi de l'OCDE*, 1999.

7. Voir OCDE, *Études économiques de l'OCDE – Italie*, Paris, 2000.

temporaire dans nombre de pays européens a vraisemblablement contribué à la croissance de l'emploi dans les années 90. Cependant, la coexistence de dispositions strictes de protection de l'emploi pour les travailleurs permanents et d'une protection minimale pour les travailleurs temporaires pourrait ne pas améliorer le fonctionnement du marché du travail à long terme⁸.

Si la législation en matière de protection de l'emploi a généralement peu changé pour les travailleurs permanents en Europe, l'une des rares exceptions – la réforme espagnole de 1997 – illustre le potentiel de créations d'emplois de tels changements. La réforme en question a introduit de nouveaux contrats permanents prévoyant des indemnités de licenciement réduites pour les personnes les plus exposées au chômage ou celles avec peu d'expérience professionnelle (jeunes, travailleurs âgés, chômeurs de longue durée), alors que les règles concernant les contrats de durée déterminée ont été quelque peu durcies. En fait, ces nouveaux contrats ont remporté un vif succès auprès des employeurs et le nombre total de personnes employées à ce titre représentait 5½ pour cent de l'ensemble des salariés en 1998 et en 1999. Il ne fait guère de doute que cette évolution a contribué à la progression globale de l'emploi en Espagne et, en particulier, à la forte création d'emplois pour les jeunes. Cependant, il reste à voir dans quelle mesure la popularité de ces contrats est liée à la réduction temporaire des contributions patronales à la sécurité sociale et non à la flexibilité accrue qu'ils offrent. En Allemagne, le seuil au-delà duquel les entreprises sont passibles de la législation en matière de protection de l'emploi a été relevé de cinq à dix salariés, mais cet assouplissement *de facto* des réglementations a été inversé en 1999.

... libéralisation de la législation en matière de protection de l'emploi pour les travailleurs permanents...

Bien que la générosité et la durée des allocations de chômage n'aient pas beaucoup varié dans les années 90, une tendance au durcissement des conditions d'attribution et à l'application plus stricte des critères correspondants est nettement apparue dans un grand nombre de pays européens. Certains de ceux qui ont le mieux réussi à réduire le chômage dans les années 90 ont pris des mesures allant dans ce sens⁹ :

... Le durcissement des conditions d'attribution des indemnités de chômage et l'application plus stricte de ses critères...

- Au Royaume-Uni, les conditions d'attribution des indemnités ont été progressivement durcies. Par exemple, la mise en œuvre plus stricte des critères en 1994 a conduit une nette aggravation des sanctions en cas de non-respect des règles et un nouveau cadre législatif d'ensemble concernant les critères d'éligibilité a été introduit en 1996. Dans le cadre du programme « New Deal » de 1998, certains groupes sont tenus de contacter le service public de l'emploi, le refus d'accepter les mesures recommandées se traduisant par le retrait des prestations.
- Au Danemark, la durée pendant laquelle les offres d'emploi peuvent être refusées sous prétexte qu'elles ne sont pas conformes à l'emploi précédent a été peu à peu réduite ; les chômeurs sont plus rapidement aiguillés vers les programmes du marché du travail et ils sont tenus de se conformer à cette décision. Des efforts redoublés ont été faits pour suivre l'application des critères d'attribution et faire en sorte que des sanctions soient appliquées lorsque ces critères ne sont pas respectés.

8. Voir OCDE, *Perspectives pour l'emploi de l'OCDE*, Paris, 2000.

9. Voir chapitre IV « Conditions d'attribution des indemnités de chômage », dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris, 2000 ; OCDE, *Études économiques de l'OCDE – Irlande*, Paris, 1999.

- Aux Pays-Bas, les autorités ont durci les sanctions applicables en cas de rejet d'une offre convenable d'emploi ou de participation à un programme du marché du travail et ont apparemment utilisé des sanctions pour encourager les bénéficiaires de prestations à trouver des emplois.
- En Irlande, les critères de disponibilité pour l'emploi et de recherche d'un emploi ont été précisés en 1998. Les jeunes sont désormais tenus de se présenter pour un entretien au service public de l'emploi après une certaine période de chômage, un refus des interventions proposées conduisant à l'arrêt des prestations.

Le durcissement des règles d'attribution des indemnités dans ces pays européens et dans d'autres a contribué pour partie à réduire le chômage recensé des jeunes et le chômage de longue durée.

... et réformes des marchés de produits visant à renforcer la concurrence

Les ambitieuses réformes des marchés de produits mises en œuvre dans la plupart des pays membres européens dans les années 90 ont aussi vraisemblablement eu des effets bénéfiques sur l'évolution du marché du travail. La concurrence dans l'Union européenne s'est renforcée dans les années 90 du fait du programme du marché unique et de l'établissement d'une monnaie commune pour onze des quinze pays concernés. Dans plusieurs pays, la concurrence au niveau national a été favorisée par des législations plus strictes et plus rigoureusement appliquées et les réformes de la réglementation, décidées dans une large mesure au niveau de l'Union européenne, ont renforcé la discipline sur plusieurs marchés de produits, notamment certains segments des industries de réseaux traditionnellement intégrées.

Des réformes ont aussi été mises en œuvre aux États-Unis et dans d'autres pays

Les États-Unis et certains autres pays de l'OCDE non européens ont aussi introduit des réformes qui ont influé sur l'évolution récente du marché du travail. Le recours accru aux crédits d'impôt pour les bas salaires aux États-Unis a encouragé les travailleurs à faible capacité de gain à entrer sur le marché du travail. Associée à des réformes radicales des transferts sociaux qui ont réduit les contre-incitations au travail¹⁰, la plus grande générosité du programme de crédits d'impôt au titre des revenus du travail a joué un rôle important dans l'augmentation des taux d'activité des groupes cibles (par exemple les parents célibataires avec enfant). La refonte des régimes de prestations au Canada en 1996 a sans doute contribué à la forte croissance de l'emploi. En Australie, la réforme des systèmes de relations entre partenaires sociaux s'est poursuivie, mais elle ne portera vraisemblablement ses fruits que progressivement.

Les réformes examinées plus haut contribuent de toute évidence à la réduction des taux structurels de chômage. Étant donné que certaines d'entre elles n'ont été appliquées que récemment, ce n'est que dans les années à venir que les taux structurels de chômage en ressentiront tous les effets. Néanmoins, en l'absence de nouvelles réformes visant à mieux mobiliser les personnes sous-employées, les taux structurels de chômage devraient encore rester vraisemblablement élevés dans nombre de pays, notamment en Europe. Poursuivre le processus de réforme des marchés du travail et de produits est le meilleur moyen d'accroître les niveaux de vie de manière générale et de réduire le coût social d'un fort chômage.

10. Une simulation montre que l'élargissement du crédit d'impôt par les bas salaires au milieu des années 90 a conduit à une augmentation brute de 145 millions d'heures de travail. Dans l'hypothèse où les nouveaux entrants travaillent 400 heures par an, cela se traduit par une augmentation d'environ 360 000 emplois. Sur une base nette, l'augmentation du nombre d'heures de travail est beaucoup plus faible dans la mesure où le crédit d'impôt crée des incitations à la réduction du temps de travail pour les personnes qui occupaient déjà un emploi. Voir J.K. Scholz, « In-work benefits in the United States: The Earned Income Tax Credit », *Economic Journal*, 106, pp. 156-169, 1996.